

DIRECTION GENERALE DES
DOUANES



DECISION N° 54 /MEF/DGD/ du 08 DEC 2011

PORTANT AFFECTATION DES VEHICULES DES DOUANES

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964 instituant un code des Douanes ;
- Vu le décret n°2011-222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2010/0010 du 06 décembre 2010 portant nomination du Colonel Major COULIBALY ISSA, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 023 du 10 mai 2011 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu les nécessités du service,

D E C I D E

Article 1 : Il est attribué aux Sous Directions des véhicules suivants :

SERVICES	MARQUE	IMM	COULEUR	N° CHASSIS
Sous-Direction des Techniques Douanières	Toyota Yaris	D 31 313	Grise	JTDBW92301214084
Sous-Direction du Contentieux et des Affaires Juridiques	Toyota Yaris	D 31 320	Grise	JTDBW923901213591
Sous-Direction de la Législation et du Tarif	Toyota Yaris	D 31 376	Bleue	JTDBW923401212333
Sous-Direction des Affaires Sociales	Toyota Yaris	D 31 384	Bleue	JTDBW923201216302
Sous-Direction de la Formation Continue	Toyota Yaris	D 31 385	Bleue	JTDBW923801218233
Sous-Direction de la Coopération Internationale	Toyota Yaris	D 31 387	Grise	JTDBW923901213090
Sous-Direction du Contrôle Documentaire après Dédouanement	Toyota Yaris	D 31 388	Bleue	JTDBW923901218290
Sous-Direction du Centre de Formation et de la Documentation	Toyota Yaris	D 31 394	Bleue	JTDBW923401216365
Sous-Direction des Services Spéciaux	Toyota Yaris	D 31 395	Grise	JTDBW923201214212
Sous-Direction de la Qualité	Toyota Yaris	D 31 396	Grise	JTDBW923201213948

Article 2 : Le Directeur des Moyens Généraux est chargé de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

**P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P.I LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**



DA

Col. DA Pierre A.